Vol. III — Morinville, Alberta, 6 Avril 1911 — No 5

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain

" Notre religion, notre langue, nos droits "

LA LANGUE FRANCAISE

Pendant la réception organisée en son honneur par le clergé et les citoyens d'Ottawa, dans la basilique de la capitale fédérale, S. G. Mgr Stagni, délégué apostolique, a rendu à la langue française un hommage auquel nous sommes tout particulièrement sensible.

Après la lecture de l'adresse présentée par S. G. Mgr Gauthier, au nom des prêtres et des fidèles du diocèse, le délégué apostolique fit remarquer que l'archevêque d'Ottawa, en parlant latin, avait employé le langage classique de l'Église, puis il ajouta : " Je veux m'exprimer dans chacune des deux langues qui sont parlées dans ce pays, et d'abord dans cette belle langue française qui a été la première langue de la foi dans l'Amérique et surtout au Canada."

S. G Mgr Stagni parle également bien le français et l'anglais. Il s'est exprimé dans notre langue non seulement avec la plus parfaite aisance, mais aussi avec beaucoup d'éloquence.

Après qu'il eut salué, en français, la population du diocèse d'Ottawa au nom du Pape il continua en ces termes :

Le Saint Père, dit-il, avant que je quitte Rome, m'a chargé de donner sa bénédiction aux évêques, au clergé séculier et régulier à toutes les nationalités, à vos familles. Sa Sainteté demande le succès pour les institutions, le commerce et les industries du Canada. Au milieu de ses occupations le Pape songe toujours à ce pays. Il y a trois semaines, ajoute Mgr Stagni, lorsqu'il se présenta au Pape, pour recevoir sa bénédiction, Sa Sainteté lui dit : Allez, allez au Canada sans crainte car ce peuple est un peuple de bons catholiques. Sa Sainteté a parlé de votre dévouement au Saint Siège Apostolique. Aussi suis-je venu vers vous avec mon coeur ouvert à l'espérance, convaincu que vous m'aiderez à accomplir ma mission. Soyez unis, dit-il, non seulement dans la prière, mais aussi dans la charité et il rappelle les paroles de Saint Paul qui dit que dans la "religion du Christ il n'y a plus ni juifs, ni gentils, mais seulement des chrétiens ". Je vous remercie, ainsi que notre archevêque, de cette bienvenue.

Lemieux non-coupable aux Assises de Montreal

Montréal, P.Q. 5. — A J. Lemieux, qui vient de subir son procès devant les assises criminelles pour vol de grand chemin sur la personne de Ludger Larose, à qui il avait enlevé, avec trois compagnons, des documents appartenant à la loge maçonnique L'Emancipation, une succursale du Grand Orient de France, le soir du 8 avril 1910, a été acquitté ce matin, les jurés ayant rendu un verdict de non-coupable en sa faveur.

Lemieux était défendu par N. K. Laflamme et Alban Germain.

C'est le juge Lavergne qui présidait les assises.

Faux billets en circulation

Ottawa, 30. — La banque de Montréal a averti les principaux établissements de commerce, que des billets de $5.00, contrefaits, sont en circulation quelque part.

Ces billets seraient de la série 229,707, et se chiffreraient à $5,000.

ETATS-UNIS ET ANGLETERRE

Washington.—Des progrès rapides sont faits dans la rédaction du traité d'arbitrage avec la Grande Bretagne. Le président Taft a exprimé l'opinion qu'il pourra soumettre le document au congrès à la session spéciale. Le traité est préparé par le secrétaire Knox et M. Bryce, ambassadeur à Washington. On y met beaucoup de soin.

Les pères du traité espèrent en faire un modèle pour tous les traités à venir. Chaque mot qui entre dans le texte est soumis à une entière considération. Le traité sera court et sans ambiguité. Il pourvoira à l'arbitrage sur presque toutes les difficultés qui pourraient s'élever et comprendra les matières d'honneur et d'intégrité nationale. Le président Taft est heureux de la perspective de la rectification de l'arrangement et le regardera comme l'un des plus grands succès de son administration. Il espère fermement que les autres pouvoirs européens deviendront à l'occasion parties à un pareil arrangement avec les Etats-Unis et rendent ainsi la guerre avec ce pays pratiquement impossible.

Pouvoir temporel du Pape

Mgr Bourne, archevêque de Westminster et primat catholique d'Angleterre, vient de publier une lettre pastorale en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape.

C'est à l'occasion de la fête de saint Joseph, fête patronale de Pie X, que le prélat anglais a adressé cette lettre au clergé et aux fidèles de son archidiocèse. Voici, d'après le "Times" les principaux passages du document aux catholiques d'Angleterre :

"Les autres années, les pèlerins se rendainet en foule auprès du saint-Père pour lui présenter personnellement leurs hommages. Mais, cette année, le saint-siège est en deuil. Il ne peut voir qu'avec douleur la commémoration d'un événement dont le souvenir attriste le cœur de tout catholique. Si le passé est attristant, le présent l'est encore plus, car aucune peine n'a été épargnée pour donner à la commémoration un caractère d'hostilité et d'insulte envers le saint-siège.

"Il est nécessaire que les catholiques n'oublient jamais que la souveraineté temporelle a été accordée providentiellement au saint siège afin de lui assurer l'indépendance civile qui lui est indispensable pour remplir la mission spirituelle confiée par Dieu à la papauté. Ils ne doivent pas oublier non plus que cette souveraineté spirituelle a été détruite par une série d'agressions continuelles, d'actes de violence et de mauvaise foi. Jusqu'à ce jour, on n'a trouvé ni suggéré les moyens de sauvegarder et de protéger cette indépendance civile. Quand même seraient satisfaisantes les conditions dans lesquelles se trouve le gouvernement de l'Eglise universelle—et qui oserait dire qu'elles le sont?—cela serait absolument insuffisant, et cela pour la simple raison que ces conditiont dépendent uniquement du bon vouloir du parlement d'une seule nation. En conséquence, les catholiques ne cesseront jamais de répéter que l'innépendance civile et la liberté dont jouit le gouvernement spirituel du saint-père sont tellement précaires et tellement insuffisantes qu'elles ne peuvent satisfaire les légitimes révendications de ses sujets spirituels, à quelque nation qu'ils appartiennent."

LA GUERRE IMMINENTE

St-Petersbourg, 31.—La guerre est imminente entre la Russie et la Chine. Celle-ci n'a plus que 24 heures pour accepter l'ultinatum du tzar et se soumettre aux conditions du traité de 1881.

On annonce que des incidents de frontière, très graves se sont produits déjà en Manchourie et en Mongolie.

Les troupes chinoises ont attaqué les sentinelles russes et ont enlevé des parties des voies ferrées en Mandchourie. Des étudiants Chinois distribuent des manifestes et prêchent la guerre contre la Russie.

D'autre part, les Russes sont à expulser les Chinois des provinces de l'Amour. On dit que ce sont des Chinois qui sont responsables du désastreux incendie qui a détruit le magasin militaire russe à Irkousk.

Des personnes bien informées prétendent que la guerre est inévitable.

Il y a eu une longue réunion du Cabinet, au sujet des affaires de Chine.

Par suite de la situation très critique, la Bourse est très faible et on signale même une forte panique à la Bourse de Moscou.

La position du Premier Stolypin ne tient qu'à un fil.

L'indignation augmente, à la suite des dernières mesures prises par le gouvernement.

MM. Trépoff et Durnovo sont suspendus et l'on s'attend à ce que 25 membres du Conseil de l'Empire, y inclus le comte White sont également renvoyés.

Le "Novoe Vrenya" avertit la Ceine qu'une action militaire de la Russie pourrait être suivie de l'occupation de la Mandchourie par le Japon.

On tient pourtant pour assuré, que les négociations Russo-Japonaises à propos d'une coopération dans l'attaque de la Chine, sont restées sans résultat.

Le Japon a en effet déclaré que ses intérêts commerciaux en Chine l'empêchent d'intervenir directement dans les affaires.

Le ministre de la Marine Russe, l'amiral Voevodsky, a démissionné.

Un meurtre a Riviere-Qui-Barre

Un meurtre mystérieux a été commis durant l'hiver à Rivière-Qui-Barre. On a retrouvé, mercredi dernier, dans un ruisseau, sur le chemin allant à la réserve Alexandre, le cadavre de Pat. Delorme, ayant une balle dans la tête, en arrière de l'oreille.

Delorme était en boisson la dernière fois qu'il a été vu et était accompagné d'un sauvage nommé Phillips, ivre lui aussi.

La police est à la recherche de ce dernier qui a eu soin de disparaître.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire embrouillée.

Gare aux Negres

Ils nous arrivent des Etats-Unis les visages d'ébène en nombre considerable et deja nos concitoyens d'Edmonton commencent a le trouver peu désirables.

En moins d'une semaine deux charmantes jeunes filles de la Capitale, âgées de moins de 15 ans, ont été attaquées par deux brutes noires.

Dans notre beau pays du Canada nous pouvons nous passer de ces gibiers et un mouvement de protestation sera certainement organisé qui fera effet au ministère de l'Interieur.

UNE PLUIE DE CADAVRES

New-York, 29.—La plus terrible catastrophe qui ait jamais arrivée depuis que le S.S. General Slocum brûlait en 1904, est arrivée hier. Cent cinquante personnes dont les neuf dixièmes sont des filles juives ou italiennes ont été écrasées sur les trottoirs suffoquées par la fumée ou asphyxiées dans une fabrique.

Jusqu'ici, on a trouvé 140 cadavres, sur ce nombre cinquante sont tellement brûlés qu'il est peu probable qu'on ne puisse jamais les identifier. La morgue est trop petite pour contenir tous les cadavres. La plupart de ces femmes étaient à l'emploi de la Triangle Waist Coy., et travaillaient aux 8e, 9e, et 10e planchers d'un édifice situé à 23 Washington Place. On ne sait comment le feu a pris. Sur le 9e plancher, on a découvert 50 cadavres, 63 femmes se sont tuées en sautant et plus de trente autres se sont étouffées dans les élévateurs.

Ce fut un spectacle horrible pour les passants que de voir ces pauvres filles affolées se jeter du haut du 8e et 10e étages et tomber en bouillie sur le pavé. Tous les moyens de sauvetage, couvertes, filets, etc., ne purent supporter la pesanteur des corps.

Les passants avaient beau crier "Ne sautez pas" la panique fut trop forte et toutes se jetèrent par les fenêtres. On les ramassait à mesure et de suite les médecins qui les examinaient, déclaraient : elle est morte.

La compagnie employait 700 mains, 500 femmes et 200 hommes. Les ouvriers et ouvrières ont été trouvés morts à leurs machines, après avoir respiré les flammss suffocantes. D'autres ont été trouvés empilés dans les élévateurs,

Dans une telle panique, les cadavres brisèrent les filets protecteurs qui s'étaient emplis au delà de leur capacité. Douze victimes tombèrent à la fois dans un seul filet qui se brisa, mais les corps continuaient à pleuvoir sur le pavé sans que l'on eut aucun moyen de les secourir.

Les détails de cette tragédie sont horribles. Six jeunes filles réussirent à parvenir à une fenêtre du 9e étage où un fil était suspendu. Toutes à la file descendirent quelques pieds, mais le fil cassa et elles allèrent s'écraser sur le pavé.

Une jeune fille de 13 ans s'est tenue suspendue au bout de ses doigts pendant trois minutes à l'allège d'une fenêtre, tandis que les flammes l'entourèrent. Elle fut sauvée par un pompier. Une autre jeune fille jeta d'abord son portefeuille par la fenêtre, son chapeau, ses fourrures et un moment après elle venait s'écraser sur le pavé. A une fenêtre du 9e étage, un homme et une femme apparurent, l'homme embrassa la femme, puis il la lança dans l'espace et la suivit. Tous deux furent tués. Cinq jeunes filles réussirent à briser une grande vitre et se jetèrent en bas et s'écrasèrent sur le trottoir. A 7 heures, le chef de la brigade avec ses hommes se frayaient un chemin dans l'édifice. Ils y découvrirent cinquante cadavres carbonisés au 9e étage.

La grande partie des cadavres méconnaissables ont pu être identifiés cependant par quelques bijoux ou l'argent qu'ils portaient dans leur bourse. Une femme avait $300 dans son bas.

Une brigade volontaire de pompiers s'était organisée et a rendu des services appréciables dans cette catastrophe. La foule à un moment était devenue tellement intense et affolée devant ces scènes horribles où l'on voyait descendre des torches vivantes du 10e étage, que la police ne suffisait plus à la contrôler. Ce service de la brigade volontaire fut très effectif. C'était en effet quelque chose d'épouvantable que de voir ce que l'on peut vraiment appeler une pluie de cadavres enflammés venant s'écraser sur le trottoir où les pompiers finissaient l'œuvre terrible en déversant sur eux des jets d'eau.

NOUVELLES BATAILLES

A l'Imprimerie Nationale, on vient de recevoir instruction, de la part du greffier de la Couronne en Chancellerie, de préparer les listes électorales des comtés de Rouville et de Beauce.

On voit là la preuve que l'hon. M. Brodeur, qui est le député de Rouville, va être appelé à succéder à feu le juge Girouard à la Cour Suprême, et que son successeur dans le Cabinet sera le docteur Béland, député de la Beauce, ce qui nécessitera donc deux élections partielles dans la province de Québec.

Aux dernières élections générales, le Dr Béland avait été élu dans la Beauce, par une majorité de 3,899 voix,

Nous pourrons voir si les adversaires de la marine sont pour continuer leur campagne.

Etonnante augmentation

Winnipeg, 4.—Le prix des terres, dans tout l'Ouest, augmente avec une grande rapidité. Ainsi, les lots qui se trouvent le long du tracé du chemin de fer de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui se vendaient $14 et $15 l'acre il y a trois semaines, ne peuvent plus être achetées, maintenant, que pour $20 et $25.

Quant aux autres terres en général, elles se vendent tous les jours de $20 à $30 l'acre.

Vraiment, la Réciprocité, comme le croyaient les ultra-loyalistes, ne cause pas, au Canada, tous les dommages qu'ils se donnaient la peine d'imaginer !

Chez les cultivateurs de l'Ouest

Calgary, 2 — La belle température que nous avons depuis quelques jours et le retour du printemps ont réveillé nos cultivateurs qui se hâtent d'acheter leurs instruments agricoles et se préparent à ensemencer. Les marchands de machines agricoles estiment qu'une valeur de pas moins de $10,000,000 sera achetée par les fermiers, ce printemps, en effet, l'an passé, on en avait vendu pour $7,000,000, et l'on en vendra plus cette année, à cause des belles perspectives d'une bonne récolte, l'hiver avant été excellent et le printemps tardif.

Testament original

New York, 30 — Le testament de William Schwensen, un manufacturier très riche, donne $15.00 par semaine à sa veuve, durant toute sa vie.

Elle recevra en outre, à chaque Noël, un cadeau de $100.

IGNORANT OU FANATIQUE

Tel est celui des deux qualificatifs que pourra choisir M. Théodore H, Booggs, qui vient d'écrire dans le "University Magazine" de Toronto, un article intitulé "Canada and the French Canadian" et visant particulièrement la province de Québec.

Monsieur Boggs est un ignorant ou un fanatique, peut-être combine-t-il ce défaut et ce vice.

En effet, sur un ton très affirmatif, M. Boogs déclare que le canadien-français en général est un être ignorant et que la faute en est au clergé catholique qui retient ses adeptes dans l'ignorance et les empêche d'apprendre la langue anglaise.

M. Boggs voit dans l'avancement du peuple canadien-français un obstacle à l'impérialisation du Canada et il ne craint pas de dire que l'annexion du Canada aux Etats-Unis aurait comme résultat bienfaisant de noyer l'élément français du Canada qui forme actuellement un tiers de la population du Dominion, dans l'élément saxon. M. Boggs a trouvé que nous ne formerions alors qu'un quarante-huitième de la population de l'Amérique du Nord, ce qui amènerait l'extinction de la race.

Le collaborateur de l'"University Magazine" devrait se donner la peine de traverser dans la province de Québec et d'étudier dans les milieux français les causes de notre prétendue ignorance et de la prétendue Insurrection du clergé catholique contre la langue anglaise. A moins d'être foncièrement prédisposé à notre égard, il serait ensuite obligé d'écrire le contraire de ce qu'il affirme dans l'"University Magazine."

Le Trust des Viandes

Chicago. — Les fabricants de viandes en couserve de cette ville sortent éclopés de leur lutte contre le gouvernement.

Celui-ci les avait poursuivis pour conspiration dans le but d'éviter un monopole, et ils avaient interpelé appel.

Or, le juge Carpenter, de la cour de District des Etats-Unis, vient non-seulement de rejeter leur pétition demandant l'annulation du jugement rendu contre eux, mais de fortifier la cause du gouvernement en les exposant à plus de responsabilité que ne le comporte le "bain d'immunité" à eux accordé par le juge Humphrey en 1906.

Il a aussi décidé que le "bain d'immunité" ne les lavait par des accusations portées contre eux par la suite.

Cette décision du juge Carpenter signifie que les fabricants de viandes en conserve devront subir un procès pour conspiration dans le but de violer la loi Sherman contre les trusts.

Il y a contre eux trois mises en accusation, sous cinq chefs chacune, et ils sont passible d'un emprisonnement de douze mois.

Les fabricants de conserves ont été sommés à comparaître devant le tribunal le lundi 27 mars, pour annoncer ce qu'ils ont l'intention de faire.

On leur accorde vingt jours pour enregistrer leurs exceptions, l'ordre étant sans appel.

Les fabricants de conserves impliqués dans la conspiration sont Louis Swift, Edward F. Swift, Francis A. Fowlee et Charles H. Swift de Swift & Co., Edward Tilden, Président de la National Packing Company, J. Ogedn Armour, Arthur Meeker et Thomas J. Connors, de Armour & Co., Edward Morris et Louis Heyman, de Morris and Co.

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par "La Compagnie de Publication du PROGRÈS Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA, - - - - $1.00 par année
ETATS-UNIS et EUROPE, $1.50 " "

[Tou]tes communications doivent être adressées

LE PROGRES,
Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 6 AVRIL 1911

UN PARTI SANS CHEF

Il est pénible de constater la décadence d'un parti politique qui a déjà monté à l'apogée de la gloire et eût des chefs comme les Macdonald et les Chapleau et nous ne surprendrons personne en venant aujourd'hui, mettre sous les yeux de nos lecteurs la démoralisation complète du parti conservateur.

Les dernières nouvelles qui nous arrivent d'Ottawa apprennent que le chef de l'opposition, M. R. L. Borden, sera obligé de donner sa démission ; ses plus chauds partisans même ne veulent plus le voir au gouvernail de la barque du parti.

Les députés les plus hostiles sont les représentants de l'Ouest qui prétendent que l'opposition de leur chef au traité de réciprocité est dégoûtante et qu'elle aura pour seul et inévitable résultat, le suicide politique. Ceux d'Ontario et des provinces maritimes semblent rester fidèles à monsieur Borden tandis que dans Québec, les chefs de la révolte sont MM. Rodolphe Forget, Price et Graham qui veulent avoir le jeune et brillant McBride à la tête du parti.

Devant ces menées de plusieurs de ses soldats, M. Borden se retirera de la scène car il est démoralisé de cette cabale et du manque de loyalisme de ses partisans.

Pour ce qui est du choix de son successeur, on ne pourrait mieux choisir que McBride qui a le génie politique de Macdonald et de Laurier, mais le premier ministre de la Colombie-Anglaise se refuse à prendre la direction du parti dans l'état de désorganisation où il se trouve actuellement sachant qu'une élection générale serait, en de telles circonstances, un monumental fiasco.

Si ce chaos continue le parti conservateur se trouvera dans une position pire qu'il n'a jamais été, à aucune époque, depuis le départ de Sir Charles Tupper.

Nous nous passerons de faire de longs commentaires sur la situation actuelle, exposant des faits à nos lecteurs. A eux de juger et de comparer ce parti déjà si fort avec la politique progressive suivie depuis 1896 par le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier.

Pour nous, Canadiens-français, il n'est pas facile de conserver de fortes sympathies pour un parti qui a dans son sein des hommes comme Forter, Sam Hugues et Sproule lesquels, à chaque fois qu'ils le peuvent, insultent bassement ce qui fait partie du cœur de notre race : notre foi et notre langue, mais nous sommes plutôt portés à admirer les hommes qui feront du Canada la reine des nations et de l'Ouest le plus riche joyau de la Couronne anglaise.

Sans passer pour traîtres nous pouvons admirer Laurier, surtout quand un parti, pendant quinze ans fort de sa faiblesse, ne sait plus où donner la tête et en est encore à se chercher un chef.

J. ADOLPHE NANTEL.

Au fil de la plume

Sinécures

Ne soyons pas trop fiers, dit un confrère parisien ; il n'y a pas si longtemps que nous avons supprimé le poste de médecin de l'Arc de Triomphe ou celui de frotteur au palais de Saint-Cloud !

Mais en Angleterre !...

En ce pays ami de la tradition, le marquis de Downshire touchait récemment encore 6,000 fr. de traitement comme gardien du fort de Hillsborough, démoli depuis plus d'un siècle, et le duc de Saint-Albans, grand-maître des faucons de la cour, reçoit à ce titre 25,000 francs par an, bien que depuis deux siècles on n'ait point chassé au faucon dans la forêt de Windsor.

Mais le plus curieux de ces emplois, qui comportent tant de loisirs, est encore celui de ratier de la reine, dont on n'a songer encore à demander ni la suppression ni à quoi il sert.

Voilà des rond-de-cuir peu ordinaires et que beaucoup enviraient !

Il y a 4,000 ans

Une très curieuse découverte vient d'être faite dans les récentes fouilles de Babylone.

Les ouvriers ont mis à jour, des inscriptions sur pierre remontant à près de quatre mille ans, et qui nous donnent de très intéressants renseignements sur la façon dont, à ces époques lointaines, on rémunérait les chirurgiens.

Les prix étaient plutôt modérés. Qu'on en juge : une opération faite "au couteau" coûtait douze chekels d'argent, quatre piastres environ. Une jambe cassée se remettait en bon état pour deux piastres. On pouvait se faire arracher une dent pour 65 cts.

C'était vraiment pas cher ; mais il y avait revers de la médaille qui devait faire hésiter le chirurgien : si une opération tournait mal et que le patient vint à mourir, le malheureux praticien avait les deux mains coupées au ras du poignet.

Brrr... la profession ne devait pas être encombrée.

Les nègres dans l'Ouest

Cent vingt-cinq nègres, avant garde d'un groupe de 1000 sont arrivés à Edmonton à la fin du mois dernier et s'établiront sur des homesteads dans l'Ouest.

Puissent-ils y blanchir !...

Ça arrive !...

Le nombre des immigrants qui sont arrivés en Canada de janvier à avril est de 260,687, tandis que l'an dernier, il en était venu 165,567.

Il y a donc une augmentation de 57 pour cent.

Des Etats-Unis, pour les mêmes dix mois, il est venu 102,017 immigrants, tandis que l'an dernier, 80,692 immigrants sont entrés au pays, ce qui donne une augmentation de 86 pour cent.

Une journée calme

Il ne s'est rien passé en France, un jour de la semaine dernière, nous disent les journaux. C'était charmant. Cette journée heureuse n'aura pas d'histoire.

Sur le boulevard, un camelot vendait les journaux de l'après-midi. Et, de la même voix, jadis véhémente mais amollie par l'usage, de la même voix glapissante qui, aux mauvais jours, annonce les catastrophes, il criait :

—Demandez.. Les dernières nouvelles.. Le centenaire de Boileau !

Ce fut une journée douce et bien reposante.

Cadrans poétiques

L'actualité est aux cadrans qui marquent l'heure !

De tous temps, ceux-ci ont inspiré les penseurs ou les poètes, ou provoqué les traits parfois frivoles de la satire.

Parmi les moins connus et cependant les plus curieux, en voici un tout-à-fait charmant. Sous le Directoire, il était d'usage de porter deux montres, l'une à droite, l'autre à gauche ; ce qui suggéra à un poète du temps, auquel une femme faisait remarquer la singularité de cette mode, le quatrain suivant :

L'une avance, l'autre retarde :
Quand, près de vous, je dois venir,
A la première, je regarde ;
A l'autre, quand je dois partir !

Les dimensions des vagues

On vient de publier le résultat d'observations effectuées dans l'Atlantique sur la hauteur et la largeur des vagues. Il résulte que la hauteur moyenne d'une vague est de 29 pieds, chiffre qui est porté à 40 pieds et même 50 pieds, par mauvais temps. Lors des fortes tempêtes, la longueur des vagues varie entre 450 et 600 pieds, et leur passage dure de dix à douze secondes. Mais on a mesuré une vague longue de 2,400 pieds et qui ne se résolut qu'au bout de vingt-trois secondes.

Une découverte

C'est celle d'un appareil destiné à révolutionner le monde, l'aérosone portatif. Cet appareil, décrit par l'inventeur d'une façon admirable, est composé d'une plaque d'acier que l'on met sous les pieds, d'un plaque de cuivre que l'on adapte sur la poitrine, et de deux commutateurs que l'on place sous les aisselles. En pressant sur un bouton, le contact est établi avec tous les téléphones du monde, et tous les rails conducteurs d'électricité. De là, la faculté d'être en communication avec la personne à qui l'on désire parler, et d'être transporté où l'on veut.

Ah ! j'oubliais de dire que l'inventeur est un pensionnaire d'un asile d'aliénés.

LA PRESSE

Deux périls menacent la presse : le mercantilisme et le servilisme.

La presse est une œuvre et ne doit pas être une affaire.

Un journaliste qui se respecte ne peut se mettre au service d'un homme, si grand qu'il soit.

Il ne faut pas que les rédacteurs des journaux portent les couleurs de leurs propriétaires, comme les jockeys portent les couleurs patronales des écuries.

C'est en évitant ces deux écueils que la presse continuera à servir utilement les causes qui lui sont chères.

B. VERSPEYEN.

Une prophétie de Louis Veuillot

" Combien de temps durera cette guerre et quel en sera le résultat ? Dieu le sait. Ils blasphèment la lumière. Ils outragent la vertu. Ils ont compris que la force de l'Église est dans le respect qu'elle mérite et dans le bien qu'elle fait ; ils ne veulent pas que l'Église soit respectée et qu'elle fasse le bien.

" Ils ont décrété que sa science n'éclairerait plus l'ignorant, que sa voix ne consolerait plus le malheureux, que sa main ne nourrirait plus l'affamé.

" Ils ont dit à l'enfant du peuple : " Le Frère des écoles t'empoisonne. " Ils ont dit aux malades des hôpitaux : " La Sœur de charité te tue. "

" O chrétiens ! combattez et priez ! Combattez pour retarder, ne fût-ce que d'un instant, cette catastrophe, hélas ! prochaine. Priez, afin que Dieu en abrège la durée.

" Ils ont cru vous anéantir, ils ont ouvert une fosse, ils ont creusé un abîme. Ils y tomberont avec vous, et eux seuls n'en sortiront plus.

" Seigneur, quelque chose me dit que les yeux de mon corps ne verront pas ce jour ; mais les yeux de mon âme l'ont vu et je l'attends d'une espérance inébranlable. Vous vaincrez, vous punirez, vous serez juste ; et quand vous aurez puni, votre miséricorde éclatera, puissante, immense, infinie. "

Disparition de $5,000

Ottawa.—Une des banques d'Ottawa a eu une peur bleue, la semaine dernière, en se rendant compte de la disparition de $5,000, soit cent billets de cinquante dollars. Un détective fut appelé qui fit une enquête qui n'eut d'autre résultat que de démontrer que le personnel de la banque était innocent.

Les choses en restèrent là durant trois jours, alors que la fille de la vieille femme qui époussette les meubles et qui lave le plancher de l'établissement, apporta deux billets de cinquante dollars que la mère était supposée avoir trouvé. On garda là, la jeune fille, pendant qu'un détective allait faire des recherches chez elle. Ici on a trouvé les 98 autres billets de cinquante dollars. La vieille femme a dû, croit-on se laisser éblouir par la vue d'une fortune subite, et elle a commis le vol sans songer à la gravité de l'offense. C'est du moins ce que pense l'administration de la banque, et il est assez probable qu'il n'y aura pas de poursuite.

Le Thé Vert

Washington.—Les amateurs de thé vert seront bien fâchés d'apprendre qu'après le 1er mai de cette année, ils seront privés de leur boisson favorite.

Après mûr examen, la commission officielle chargée de s'occuper de la question, a décidé que la coloration artificielle du thé est dangereuse pour la santé et qu'il est bon d'en interdire l'importation aux Etats-Unis.

Cette décision n'entrera en vigueur qu'à partir du premier mai parce que c'est à ce moment-là que les thés de la nouvelle récolte commencent à arriver aux Etats-Unis. Si la nouvelle réglementation était appliquée avant cette date, certains importateurs qui ont des marchandises en route auraient subi des pertes très sensibles, qu'il était juste de ne pas leur infliger.

Toutefois, il est, dès maintenant, bien entendu que le thé vert coloré artificiellement ne sera plus admis sur le territoire des Etats-Unis et que les commerçants qui essaieront d'en introduire le feront à leurs risques et périls.

Le Japon sera surtout atteint par le nouveau règlement, car c'est de là que vient en grande partie, le thé coloré ; ce dernier atteint la moitié de la consommation totale des Etats-Unis qui est d'environ 115 millions de livres par an.

Les vignerons manifestent

Bar sur Anse, France.—Mécontents de la loi passé récemment et qui exclut le département de l'Anse de la région ou puisse se fabriquer également le champagne, les vignerons ont fait aujourd'hui une manifestation qui a dégénéré en de graves désordres.

Plusieurs centaines d'ouvriers, armés de bâtons et portant le drapeau rouge ont marché dans une procession, dans laquelle figurait un porc mort, représentant le premier ministre Monis.

Ils ont brisé des fenêtres, déchiré le tricolore et lui ont substitué le drapeau rouge.

La situation devenait dangereuse lorsque le préfet est arrivé et a mis fin aux troubles en promettant le retrait des troupes.

DISSOLUTION DE SOCIETE

AVIS est par les présentes donné que la société déjà existante entre nous, les soussignés, sous le nom de Gaudette & Gervais, marchands, a été, ce jour, dissoute par consentement mutuel. Toutes les dettes dues à la dite compagnie devront être payées à P. S. Gaudette, à Morinville et toutes les réclamations contre la dite société devront être présentées au dit P. S. Gaudette, par qui les mêmes seront payées.

Daté à Morinville, dans la province d'Alberta, ce 17ième jour de mars A. D. 1911.

P. S. GAUDETTE.
S. GERVAIS.

Témoin :
OMER ST.-GERMAIN.

LE CRUCIFIX DU DIABLE

(VARIÉTÉ)

LA légende que j'entreprends de rapporter ici au sujet du fameux tableau d'Aquila, si connu sous le nom de "Crucifix du Diable," me fut un jour racontée par un vieux colporteur italien, doué de beaucoup de sens et de beaucoup d'esprit. Comme je savais qu'il était de l'Abruzze Ultérieure, je lui manifestai le désir que j'avais de connaître la légende, telle qu'en la raconte dans son pays. Voici à peu près en quels termes il s'exprima :

Il y a de cela, dit-il, environ cent cinquante ans. Un jeune comte, que la mort prématurée de ses parents avait rendu orphelin de très bonne heure, habitait le château dont on voit les ruines sur la montagne qui domine la ville d'Aquila. Privé des conseils de sa mère, ce jeune homme ne tarda pas à perdre les bonnes habitudes auxquelles cette pieuse femme l'avait accoutumé dès son âge le plus tendre ; il se laissa emporter par la fougue de ses passions, et bientôt on ne le connut plus que par sa vie dissipée, son luxe et ses folles dépenses. Celui dont le cœur avait puisé dans sa première éducation le germe des vertus qui devaient faire son bonheur toute la vie ne se fit connaître que par le dérèglement de sa conduite et par ses scandales. En compagnie de jeunes débauchés qui se disaient ses amis, il passait sa vie dans des orgies continuelles, ruinant par là sa santé aussi bien que son patrimoine.

Enfin, les plaisirs monotones dont il jouissait dans son château le fatiguèrent et il résolut d'aller porter au loin ses folies. Comme Paris lui semblait la ville la plus propre à flatter ses passions, il s'y rendit. Il trouva dans la Babylone moderne, un aliment à toutes les voluptés qui le pouvaient séduire, mais des sommes énormes qu'il perdit au jeu l'obligèrent à retourner à Aquila. Un grand malheur l'y attendait.

Informé du retour prochain de son maître, l'intendant du château avait trouvé un bon moyen de faire sa fortune d'un seul coup. Il s'était emparé d'un coffre-fort qui renfermait des valeurs considérables, de tous les objets d'art les plus précieux, et avait prudemment pris la fuite.

Quand le jeune comte fut rentré chez lui et qu'il eut appris ce funeste événement, il se laissa aller à une sombre mélancolie. A peine ses fidèles amis eurent-ils appris qu'il était complètement ruiné, qu'ils se retirèrent tous insensiblement et l'abandonnèrent à son malheureux sort. En proie au désespoir le plus violent, il résolut enfin de se donner la mort. Comme il était un jour plus décidé que jamais à mettre fin à ses jours : "Eh bien ! s'écria-t-il avec frénésie, puisque je ne possède plus rien que mon misérable château, je vais me tuer, car à moins que le diable ne vienne me tirer d'affaire, je ne peux plus vivre ainsi déshonoré."

Il n'avait pas achevé ces paroles qu'un domestique vint annoncer : "Messire Satan !"

"Faites entrer," dit le jeune homme un peu déconcerté.

Le domestique se retira pour faire place à un homme de trente-cinq à trente-six ans, vêtu à la manière du pays, portant un pantalon collant de couleur rouge, un justaucorps noir, fendu aux articulations des bras, dont les crevés laissaient voir une doublure couleur de feu. Sa tête était couverte d'une toque noire, coiffure à laquelle une grande plume rouge donnait, par ses ondulations, une grâce toute particulière. Quand à ses souliers, ils étaient arrondis du bout, et un grand ergot, pareil à celui d'un coq, paraissait destiné à lui servir d'éperon lorsque son bon plaisir était de voyager à cheval.

Après les compliments d'usage, le comte s'assit dans un fauteuil, le diable dans un autre ; le jeune homme mit ses pieds sur les chenêts, le diable posa tout bonnement les siens dans la braise.

"Eh bien ! mon brave ami, vous avez donc besoin de moi ?

—J'avoue, Monseigneur, répondit le jeune homme, que votre aide ne me serait pas inutile.

—Je venais justement vous offrir mes services.

—Eh bien ! il ne s'agit que de nous entendre... sur..."

Le jeune homme hésita.

"Sur le prix, continua Satan, en se balançant sur les pieds de sa chaise.

—Oui, répondit le jeune homme, sentant que c'était là que l'affaire allait s'embrouiller.

—Oh ! d'abord, reprit Satan en regardant son interlocuteur avec une certaine expression de malice, et en affilant ses griffes avec le canif du comte, je serai de bonne composition sur ce point.

—Cela me rassure un peu, dit le comte ; mais quel que soit le nombre de marks d'or et d'argent que vous me demandiez, je crois qu'il me sera impossible de vous satisfaire.

—Eh ! quel besoin ai-je de votre or et de votre argent, reprit le diable ; j'en fais quand je veux. Tenez !"

Il prit un charbon tout rouge au milieu du feu, comme s'il eût pris une praline dans une bonbonnière.

"Tendez la main, dit-il au jeune homme qui hésitait. Et il lui mit entre les doigts un lingot de l'or le plus pur, et aussi froid que s'il fût sorti de la mine.

—Je comprends, dit le comte, que si l'or ne vous coûte pas plus de peine à faire, vous aimiez autant qu'on vous paye avec une autre monnaie; maiscomme je ne sais pas ce qui peut vous être agréable, je vous prierai de faire vos conditions vous-même."

Satan réfléchit un instant.

"Je désire d'abord, dit-il, que votre âme m'appartienne.

—Soit, dit le comte.

—Redigeons l'acte, continua Satan.

—Dictez vous-même."

Le comte se prépara à écrire.

Cinq minutes après, un sous-seing privé, en bonne forme, était signé par Satan et par le jeune comte. Le premier s'engageait formellement à rendre la fortune du comte aussi grande qu'auparavant, et celui-ci, de son côté, concédait en payement de ce bienfait, son âme, le malheureux ?

"Mais, dit Satan, ce n'est pas tout ; il faut maintenant que vous fouliez le Christ aux pieds."

Le pauvre jeune homme était tellement engagé dans la pente du mal qu'il n'eut pas la force de refuser son consentement à ce dernier crime.

Aussitôt, le diable tirant une toile de dessus son justaucorps, la déplie sur le parquet, et, en quelques coups de pinceau, il représente dessus un Christ en croix d'une beauté inimitable.

"Accomplissez votre promesse, dit alors Satan."

Le jeune homme s'avance, et déjà, levant le pied, il était prêt à commettre cet horrible sacrilège quand, portant ses regards sur l'auguste et sainte FACE du Rédempteur, il est tellement frappé de l'air de douceur et de bonté répandu sur ce céleste visage, qu'instinctivement, il fait un signe de croix, et tombant à genoux malgré les rugissements de colère du diable, il se mit à adorer le Christ et fondre en larmes. Le repentir le plus sincère était entré dans ce cœur égaré.

Satan était arrivé au paroxysme de la fureur. Il avait compté sur l'âme du jeune comte, et il se voyait malheureusement obligé de l'abandonner à Dieu. Au moment où, pour se venger, il se préparait à renverser le châtelain, il aperçut le clergé d'Aquila qui, averti de sa présence par le domestique qui l'avait introduit, et qui était un bon chrétien, venait, croix en tête et bannière déployée, chasser le prince des ténèbres. A cette vue, Satan prit aussitôt la fuite.

Le crucifix du diable fut magnifiquement encâdré, et transporté en grande pompe dans l'église principale d'Aquila où il se trouve présentement.

Quant au jeune comte il alla le jour même au tribunal de la pénitence recevoir l'absolution de ses égarements, et, un mois après, il entrait dans un couvent de Bénédictins, pour réparer, par une vie exclusivement consacrée à Dieu, les désordres qu'il avait commis dans sa jeunesse et surtout sa dernière et plus grande faute.

ARMAND DOREZ.

Conservons nos traditions

—Quel est l'acte principal de la vie de famille ?

—C'est la prière.

—Pourquoi ?

—Parce que c'est Dieu qui a fondé la famille en unissant le père et la mère et en leur donnant des enfants. A tout seigneur, tout honneur! Si Dieu est le roi de la famille, la famille doit l'honorer par la prière.

—Ne suffit-il pas que chaque membre de la famille, prie le Bon Dieu en particulier ?

—Assurément. Mais il y a de nombreux avantages à ce que la prière sa fasse en commun.

—Lesquels.

D'abord on est plus sûr d'être exaucé ; car Jésus-Chris a dit :Que deux d'entre vous soient d'accord ici bas, et "quoi qu'ils demandent ils l'obtiendront de mon Père Céleste. Partout, en effet, où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis présent au milieu d'eux.

—Quelle conclusion tirer de ces paroles ?

Qu'une famille où on ferait régulièrement la prière serait assurée par Jésus-Christ lui même d'être bénie et heureuse.

—N'y a-t-il pas d'autres avantages de la prière en famille ?

—Beaucoup d'autres. D'abord, chacun est certain de ne pas oublier sa prière, puisque les autres l'y feront penser. Ensuite, on la fera beaucoup mieux. Enfin, il résultera un grand bien pour la paix du ménage et l'éducation des enfants.

—Quel bien en résultera-t-il pour la paix du ménage ?

—Les époux, en s'agenouillant ensemble pour réciter Notre Père, se pardonneront mutuellement leurs petits torts et s'encourageront à bien supporter leurs épreuves.

—Et les enfants ?

—Ils recevront de leurs parents le bienfait de l'exemple, apprendront d'eux comment il faut prier Dieu, et les respecteront davantage en comprenant d'ou vient leur autorité.

—Les défunts ?

—Ils sont moins vite oubliés. On remplit a leurs égard le devoir du souvenir et de la prière. Leur âme en est consolée et soulagée.

—Où faut il faire cette prière en commun ?

—Dans la chambre où on vient de prendre le repas du soir.

—Qui doit la réciter ?

—Le père, la mère, ou un des enfants. Ce qui importe c'est que tous y preunent part.

—Cela se faisait-il autrefois dans les Familles ?

—Oui, dans toutes.

—Et aujourd'hui

—Aujourd'hui, il faut renouer les bonnes traditions du passé. Heureuses les familles qui répondent à cet appel !.. Allons ! bien chers paroissiens, un peu de bonne volonté ! C'est pour Dieu, bour vous et vos enfants. Profitez de ce temps pour reprendre tous cette salutaire pratique de la Prière en famille, que quelques uns parmi vous ont malheureusement négligée.

Entre parlementaires :

—Les ministres ont fort à faire avec tous ces banquets, toutes ces réceptions, toutes ces inaugurations!

—Oui, ce sont les victimes de la loi du "lunch."

Le prix de l'abonnement au "Progres" est $1.00 par annee pour le Canada, $1.50 pour les Etats-Unis et $2.00 pour l'etranger

PAGE D'HISTOIRE

(Suite)

Les Pluyes qui nous avoient fait tort le printemps, nous chagrinerent encore au Mois de Septembre. Il plût avec tant d'abondance depuis le 6 jusqu'au 14 Septemdre, que les Eaües du Lac en furent longtems si troublées, que le grand nombre de Sauvages, qui etoient à nôtre fort, ne pouvoient voir l'Eturgeon pour le darder, et n'avoient pas de quoy vivre, dans ce besoin extreme je leurs abandonnay le champ de bled d'inde que j'avois fait semer le printems et qui n'étoit pas encore entièrement mûr, nos Engagés en tirerent aussi ce qu'ils purent. Les Sauvages me remercierent fort de ce secours que je leur avois donné.

La semence d'un minot de pois aprés en avoir mangé en verd pendant longtemps en rendit encore dix que j'ay fait semer le printems suivant avec du bled d'inde; J'ay engagé deux familles de Sauvages à semer du bled à force de les solliciter, j'espère que la douceur qu'elles en tireront, engagera les autres à suivre leur exemple, ils en seront mieux et nous moins incommodés.

Nota qu'il ne pleut pas si souvent ici qu'en Canada et que ces pluyes sont extraordinaires selon le rapport des Sauvages, depuis le 16 Septembre jusqu'à Noël nous avons eû le plus beau temps du monde, les gelées commencerent vers le 15 Novembre, il geloit la nuit, mais il faisoit tres beau soleil le jour, point de vent. Le Lac prit cependant le 22 Novembre, ce qui engagea 100 Sauvages hommes et femmes qui étoient de l'autre côté du Lac, de nous porter de la viande et de la pelletrie. Tous les Sauvages ont fait grande chasse jusqu'à Noël n'y ayant point encore de neige. Le 28 Decembre quatre chefs, deux Assenipoils et deux Cristinaux arriverent le soir aprés les portes fermées deux Monsonis qui venoient du fort St-Pierre arriverent dans le même tems, je leurs fis ouvrir les portes pour sçavoir le sujet de leurs voyage.

Les quatre premiers dirent qu'ils venoient de la part de six chefs des deux nations, me demander si je voulais les recevoir Enfants de nôtre Pere, ils n'étoient qua demie journée du fort, et si je leur accordois leur demande ils me prioient de leur envoyer du bled et du tabac pour marque de ma bienveillance.

Le 29 au matin je retins les deux Cris et j'envoyay mon fils avec les deux assenipoils et deux françois les assurer de mon amitié et leur porter un sac de bled d'inde et du tabac. Aprés six heures de marche ils se trouverent campés au nombre de 60 assinipoils, 30 de leurs femmes et 10 Cris attendant ma réponse. sitôt qu'ils virent mon fils dont ils étoient avertis par un des chefs qui avoit pris le devant, ils firent de grands cris de joye et le reçûrent au bruit de trois decharges de fusils et de fleches, tous n'ayants pas de fusil.

Les deux Monsonis me donnerent une lettre de Marin Urtebise, et me dirent que trois cent hommes prêts à partir contre le Scioux et le Saulteur chantoient la guerre, la lettre disoit la même chose et adjoutait qu'ils n'écoutoient plus aucune parolle; le même jour 29 je fis partir les deux Monsonis pour retourner chez Eux avec un collier et du tabac pour arrêter les 300 guerriers jusqu'à mon arrivée au fort St-Pierre, disant que je partirois dans quinze jours et que je voulois aller chanter la guerre avec Eux, quoique la saison fût la plus rude, c'étoit dans le fonds pour rompre ce coup.

Le même jour les portes fermantes arriverent deux Assenipoils envoyés des chefs me dire de ne point m'impatienter, que mon fils arriveroit avec Eux le lendemain à midy.

Le 30 à deux heures aprés midy parûrent les assenipoils et Cris qui firent trois decharges en decouvrant le pavillon, les 20 françois que j'avois estants sous les armes y repondirent, les six chefs conduits par mon fils entrerent dans le fort, j'envoyay marquer le campement, on ne parla point d'affaires ce jour la, il se passa en compliments de part et d'autres, je leurs fis distribuer des vivres et du tabac.

Le conseil se tint le 31 le neveu d'un chef qui parloit cris porta la parolle au nom de toute sa nation qui consiste en sept villages dont le moindre est de cent cabanes et le plus grand de 8 à 9 cent. Il me pria de les recevoir tous au nombre des Enfants de nôtre Pere, d'avoir pitié d'Eux et de leurs familles, qu'ils étoient en necessité de tout, manquants de haches, couteaux, chaudieres, fusils, etc, qu'ils esperoient retirer de Moy toutes ces choses si je voulois leur permettre de venir à mon fort, leur present étoit un paquet de castor et environ 100 L. de graisses de Boeuf, je leur repondis avec un sac de bled et seize brasses de tabac, mes Enfants je vous diray demain ce que me mande nôtre Pere à vôtre sujet et vous feray connoistre sa volonté, ils jetterent un grand cris de joye et se retirerent.

Deux des six chefs du bas du Lac Ouynipigon sont Cristinaux, les quatre autres sont assenipoils chargés des parolles de tous leurs villages.

Le 1er Janvier 1734 à dix heures du matin ils vinrent tous au conseil avec les françois du poste, je fis porter au milieu 30 L. de poudre, 40 L. de balles, 200 pierres à fusils, 30 brasses de tabac, 20 haches, 60 couteaux tant grands que petits, 60 tireboures, 60 alaisnes, rassade, eguilles, vermillon, etc, Je commençay par leur dire que nôtre Pere le grand chef serait fort satisfait de ce qu'ils étoient venus me voir au fort St Charles, que je les recevois en son nom au nombre de ses Enfants que je leur recommandois de ne jamais écouter d'autre parolle que la sienne, qui leur seroit annoncée par Moy ou par celuy qui seroit à ma place, et de ne pas oublier les parolles que je leur disois pour les faire sçavoir aux absents, que le françois étoit nombreux, qu'il n'y avoit point de terre dont il ne sçût les chemins et qu'il n'y avoit qu'un grand chef parmi Eux dont je leur portois la parolle, auquel tous les autres obeissent. Que s'ils luy obeissoient aussi comme ses Enfants il leur envoyeroit tous les ans des françois porter leurs besoins dont ils manquoient, et enfin que s'ils avoient de l'esprit, c'est à dire s'ils portoient bien des peaux, ils proffiteroient de ce que je leur disois, ils accorderent tout avec de grandes acclamations de joye, je leur fis part des nouvelles de Canada et même de france, comme j'avois fait aux Domicilliers de mon poste; je fis distribuer les présens cy dessus marqués à tous, excepté les six chefs auxquels je dis de revenir à la même heure le lendemain avec les plus considérables d'entre Eux, je fis donner du bled et du poisson à tous pour faire festin, sans chaudiere on ne seroit pas bons amis.

Le 2 Janvier tous les françois dans ma chambre les six chefs et les principaux y entrerent, j'avois fait mettre au milieu 12 L. de balles, 20 L. de poudre, 6 haches 6 dagues, 12 couteaux siamois, deux douzaines d'alesnes, eguilles, rassade, vermillon, tireboures, six cassetêtes à dague, six colliers de rassade, six pavillons, 24 brasses de tabac, six capots galonnés, six chemises, six brayers, six paires de mitasses, le tout partagé entre les six chefs.

Aprés les presens reçûs je les remerciay selon leurs manieres à plusieurs fois au nom de nôtre Pere de ce qu'ils m'étoient venus voir, je suis honteux, leur disje, de n'avoir que cela à vous donner aujourd'huy, mais si vous avez de l'esprit, vous reviendrez me voir avec tous les gens de vos villages aprés leur chasse affin d'être en état d'avoir vos besoins du Traitteur, ne venez pas les mains vides, comme vous avez fait la première fois, ils se prirent à sourire, je leur dis que les colliers étoient pour applanir tous les chemins de mon fort et que les pavillons étoient pour rassembler tout le monde dessous, et se dire desormais Enfants des françois et non des anglois, que je les recevrois tout autrement quand je les verrois venir en gens d'esprit, c'est a dire avec bien des paquets; J'adjoutay, Mes Enfants, J'ay avec Moy un forgeron qui sçait faire haches, fusils, couteaux, chaudieres et tout autre chose, mais il manque de fer et il est difficile d'en faire venir de Montréal, à cause de la longueur du chemin, quelqu'un d'entre vous n'a il pas connoissance de fer, de quelque couleur qu'il fût il seroit bon à travailler; aprés une longue déliberation entre Eux, l'Interprête se leva, ce qu'il n'avoit pas encore fait aux autres conseils, et commença au nom de Tous par faire bien des remerciments et adjouta que plusieurs d'entre Eux et Luy même connoissoit plusieurs mines de fer de différentes couleurs, qu'il les voyoit tous les ans et qu'il y en avait une à cinq journées de nôtre fort sur une hauteur ou le fer étoit pur, en montrant ma pêle à feu disant que cette mine sonnoit encore plus clair, fort difficile à casser, le dessus noir de poudre, et le dedans blanc, une autre plus loin dont les morceaux sont fort gros, et dont Ils font eux mêmes des brasselets, une autre prés d'une riviere au couchant, dont la Terre est jaulne, dure par grains et feüilles luisantes de la couleur du soleil, qu'il passe un ruisseau dans le milieu de ce fer jaulne qui laisse un sable de la même couleur dans le fonds. (Ne seroit ce pas la le metal que les chimistes cherchent depuis si longtemps sans pouvoir le trouver, ou ce Metal qui est l'aimant du coeur de l'homme.) qu'il n'y a point d'herbes autour de toutes ces mines et qu'il semble que le soleil a tout brûlé; Il dit encore que sur le bord de la même riviere au pied d'une coste de 4 ou 5 cent pas en quarré, il sort continuellement de la fumée et quelquefois du feu ce qui leur donne occasion à plusieurs fables.

(A Suivre)



Resume des Reglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut-être faite par procuration, sous certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du du demandeur.

DEVOIRS.-- Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemtion un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3. l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

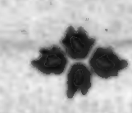
Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes:

Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.

Député ministre de l'Intérieur.

N.B.-- La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.





Pour nos amis de Legal

Dimanche dernier, monsieur Noé Beaupré, beurrier de Morinville, allait à Legal, pour s'assurer d'une certaine quantité de crème, durant la saison qui s'ouvre, afin de voir s,il était nécessaire d'établir un poste pour recevoir la crème, dans cette paroisse.

Nous avons vu M. Beaupré, à son retour et il est satisfait de son voyage. Déjà l'établissement d'un poste pour la crème est décidé et c'est chez monsieur Casavant que devront se rendre les fermiers désireux de bénéficier de notre beurrerie. Il sera peut-être nécessaire d'avoir un autre poste au village même si le mouvement en faveur de l'industrie laitière continue à grandir.

A l'heure qu'il est, Legal a autant de vaches laitières que Morinville à notre fabrique. Cette constatation nous fait plaisir puisque les cultivateurs de notre région pourront enfin s'occuper d'une industrie payante et grosse de succès pour l'avenir.

Faites pondre vos poules

Au printemps, avec les beaux jours ensoleillés l'éleveur de volailles constate que son troupeau de poules lui donne des profits. Jusqu'ici le rapport et le bénéfice ont été mince bien que les soins et les dépenses n'aient pas manqué. Combien ont eu co-fiance dans les pontes diverses et les pâtées qui se vendent dans le commerce. Bien que ces article soient excellents, ils ne sont pas à la portée de toutes les bourses. C'est pourquoi, grâce à l'analyse chimique, on peut de suite savoir comment les remplacer d'une manière économique.

En outre des os broyés qui, à la rigueur, peuvent remplacer les écailles d'huitres écrasées même pour la formation de la coquille, il est bon de connaître la vertu du sel de cuisine. Une cuillerée à café pour dix poules est une dose parfaitement convenable et produit de bons résultats. Le charbon de bois pilé est employé avec succès: et nous connaissons une bonne ménagère qui attribuait sa réussite à des cendres. N'est-ce pas un fait certain que le charbon active la digestion et débarrasse l'organisme. Ajoutez donc à la pâtée toutes les semaines une cuillerée à soupe de ce spécifique, qui ne coûte rien qu'un peu d'attention et de peine.— Le grain chaulé est également un excitant de la ponte. Or, que la chose saute aux yeux. Amis cultivateurs, réduisez la chaux vive en poussière; mettez-y votre grain légèrement humecté et servez-le à vos volailles. Cette chaux intervient pour la formation de la coquille.—Citons encore le chanvre, les graines de soleil, l'avoine germée, lelait, le pain trempé. Ce sont des aliments de première qualité et exerçant une influence réelle sur la ponte.

Activite au Lac St-Vincent

Lac St-Vincent, 23 mars,

Monsieur le Redacteur.

Je vous envoie ci-dessous, à la requête de l'Union des Fermiers d'Alberta, section du Lac St-Vincent, copie des minutes de notre dernière assemblée, tenue le 18 mars, sous la présidence de notre président d'honneur, John B. Green.

Les minutes de l'assemblée précédente sont lues et adoptées.

Proposé par MM. Chas. Wheadon, C. Eug. Bertrand qu'une somme de $5.00 soit votée au secrétaire pour services rendus. Adopté.

Proposé par C. E. Bertrand, G. Langevin, que M. R. D. Barré soit proposé à l'Association comme organisateur. Adopté.

Proposé par Chas Wheadon, P. Lacombe, qu'on demande au gouvernement, par l'entremise de notre député, l'honorable P. E. Lessard, de construire une ligne de téléphone de St-Paul des Metis à la section 3, Township 60, rang 9. (Lac St-Vincent.) Adopté.

Proposé par C. Eug. Bertrand, Geo. Langevin, qu'un comité de cinq soit nommé pour faire signer une pétition à cet effet. Adopté. MM. Chas. Wheadon, C. E. Bertrand, C. Farmer, M. Francœur et L. E. Pound sont choisis.

M. R. D. Barré propose qu'on demande au gouvernement fédéral de faire passer la ligne de télégraphe projetée par le Lac St-Vincent. Quoiqu'il aurait été facile de l'avoir, la motion fut rejetée pour être plus sûr d'obtenir le téléphone.

Proposé par MM. Barré, O. Martin, que l'assemblée ordinaire ait lieu, à l'avenir, le 2ème samedi du mois au lieu du 3ème, afin de pouvoir profiter, pour retourner, du clair de lune. Adopté.

Proposé par MM. Joseph Gervais, Leo Mercier, qu'on demande au gouvernement fédéral, par l'entremise de notre député, M. W. H. White, d'ouvrir un bureau de poste au magasin de M. J. Gervais où dans les environs. Adopté.

Proposé par MM. R. D. Barré, C. Wheadon, qu'un comité commercial soit formé. Adopté. David Gervais, O. Martin, C. Farmer et R. D. Barré formeront ce comité.

Proposé par R. D. Barré, O. Martin, qu'un comité social et littéraire soit formé. Adopté. P. Gouin, C. E. Bertrand, E. H. Probert, Francœur, W. Ryan et R. D. Barré sont nommés.

Proposé par R. D. Barré:

"Considérant qu'il est avantageux et nécessaire pour nos cultivateurs d'avoir une ferme expérimentale.

"Considérant que le gouvernement d'Alberta a promis d'en établir cinq dans la province.

"Considérant que la ferme promise la plus proche est à Vermilion, distance de 75 milles.

"Considérant qu'une ferme expérimentale au Lac St-Vincent serait d'un accès facile aussi pour les cultivateurs de St-Paul des Métis, Brosseauville, Duvernay, Lafond, St-Edouard, Lac la Selle, Therrien, Flat Lake, Durlingville, Bonnyville, Clarkville, etc, représentant en tout plusieurs mille cultivateurs.

"Il est résolu qu'on demande au ministre de l'Agriculture l'hon. Duncan Marshall, par l'entremise de notre député, l'hon P. E. Lessard, qu'il établisse une ferme expérimentale au Lac St-Vincent. Adopté unanimement.

Les assemblées se faisant toujours de plus en plus nombreuses et finissant toujours très tard le secrétaire demande aux membres, en terminant, de se rendre de bonne heure et à l'école "Artique" aux assemblées futures.

Robert D. Barré,
Secrétaire.

La sante de l'Hon. M. Scott

Régina. — Le premier-ministre Scott est parti, il y a quelques jours pour les côtes où il va essayer de rétablir sa santé délabrée.

Immédiatement avant l'ajournement de la Chambre, M. Haultain a parlé en termes élogieux du premier-ministre.

AVRIL FUTUR

Hélas! dis-tu, la froide neige
Recouvre le sol et les eaux;
Si le bon Dieu ne les protège,
Le printemps n'aura plus d'oiseaux!

Rassure toi, tendre peureuse;
Les doux chanteurs n'ont point péri.
Sous plus d'une racine creuse
Ils ont un chaud et sûr abri.

Là se serrant l'un contre l'autre
Et blottis dans l'asile obscur,
Pleins d'un espoir pareil au nôtre,
Ils attendent l'Avril futur.

Et, malgré la bise qui passe
Et leur jette en vain ses frissons,
Ils répètent à voix basse
Leurs plus amoureuses chansons.

Ainsi, ma mignonne adorée,
Mon cœur où rien ne remuait,
Avant de t'avoir rencontrée,
Comme un sépulcre était muet;

Mais quand ton cher regard y tombe,
Aussi pur qu'un premier beau jour,
Tu fais jaillir de cette tombe
Tout un essaim de chants d'amour.

FRANÇOIS COPPÉE.

FANTAISIE

IL BOUDE!...

Mais il boude cette année Monsieur le printemps! c'est à peine si nous avons vu un bout de son nez que déjà il se drape de froids nuages et ne veut même pas que le soleil vienne réjouir la monotonie de nos jours...

On commençait à aimer le chant des oiseaux, saluant l'aurore... Ils ne chantent plus; c'est la bise ennuyeuse et criarde qui maintenant éveille les arbres frileux, tout découragés et tristes car leur sève était bouillonnante et l'hiver qui s'en revient les geler à nouveau...

Le parfum des fleurs embaumait l'imagination des jeunes filles; les chapeaux bleus et roses égayaient les rêves de bien des coquettes... brrrr, il a fallu remettre les casques de poil, les manteaux de fourrure, qui ont leurs charmes mais n'aiment pas à se promener si tard, dans l'année...

Inutile de vouloir sortir, au soleil couchant pour retrouver la tige des premières violettes... la glace a recouvert les prés et la neige tombante fait venir la nuit...

... Reviens! reviens! mignon printemps... tu es le grand charmeur de la vie... cesse de bouder, car dans la nature, les roses veulent éclore et mon âme voudrait aussi la surprise d'amours nouveaux... en avril, avec le charme des premiers beaux jours et les baisers du soleil...

ADOLPHE.

Morinville, 3 avril.

PAGE LOCALE

Madame H. E. Patenaude, d'Edmonton était de passage à Morinville, chez monsieur Joseph Perras, cette semaine.

o o o

Madame Omer Saint-Germain et sa sœur, madame Lucien Boudreau de St-Albert, sont parties samedi dernier pour une promenade de plusieurs mois dans la province de Québec et les Etats-Unis.

Nous leur souhaitons un heureux voyage.

o o o

M. Arthur Morin, d'Edison, était l'hôte de M. Charles Lemire, cette semaine.

o o o

M E. Letourneau, de Legal, était à Morinville hier, en route pour Edmonton.

o o o

M. N. Campbell, le nouveau propriétaire de l'hôtel Alberta, a pris possession de cette maison, au commencement de la semaine.

Nous lui souhaitons succès.

o o o

D'importants travaux sont exécutés présentement aux bureaux du "Progrès" et sous l'habile direction de M Wm. Mac Donald ils auront un aspect des plus jolis.

o o o

Madame S. Duval, qui demeure à Morinville depuis quelques semaines, désire annoncer au public qu'elle ouvrira, le 3 avril prochain un magasin de modes, dans la maison de monsieur Ludger Lemire, presqu'en face de l'église.

Mme Duval a reçu un bel assortiment de marchandises, venant directement de Montréal et possède les dernières nouveautés; elle invite les dames et les demoiselles à lui rendre visite.

Nous apprenons que monsieur Ls. Boissonnault Sr., victime d'un pénible accident, la semaine dernière, va beaucoup mieux.

o o o

Allons en foule à l'encan de M. Arthur Morin, qui aura lieu dans le district de Clyde, lundi, le 17 avril prochain.

o o o

Il nous fait plaisir d'apprendre la nomination de monsieur Maxwell, de Pikardville, au poste de commissaire, pour l'école Racine, de ce dernier endroit.

o o o

M. Elisé Lemire, qui s'occupait du commerce de patates à Morinville, a discontinué pour quelque temps. Il reviendra bientôt pour remplir d'autres commandes importantes.

o o o

On nous annonce la mort de M. Myer, de Legal, décédé, à l'hôpital d'Edmonton, la semaine dernière.

Boules à mites, camphre, soufre, formaline, poudre à insectes, graines d'oignons et de fleurs, etc. peuvent être achetés, à bas prix, à la pharmacie Hamilton, voisine du bureau de poste.

o o o

Aux élections des officiers de la Société St-Jean-Baptiste, d'Edmonton, qui ont eu lieu dimanche dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus :

Président, monsieur le major J. E. Thériault ; vice-président, M. Léo Savard ; secrétaire, M. Albert Thibault ; trésorier, M. J. E. Léonard.

Nos sincères félicilations à nos amis de la Capitale.

o o o

Voulez-vous connaître les secrets de la gaieté ?

Eh bien ! fumez le tabac vendu par J. A. McNeil, 243 Jasper ouest Edmonton, Alta.

o o o

Il serait temps, pour les citoyens de Morinville, de commencer à se préparer pour la célébration de notre fête nationale, le 24 juin prochain.

C'est au tour de notre village, cette année, et tous devraient s'occuper activement de la chose.

Nous reviendrons sur ce sujet.

o o o

La deuxième Convention des Instituteurs de la province d'Alberta aura lieu à Edmonton les 18, 19 et 20 avril. Un programme très élaboré est en préparation et tout annonce un succès.

o o o

Naissances : Dame Thomas Houle, un fils, Joseph, Omer, Arthur.

Parrain et marraine, M. et Mme Omer Houle.

o o o

Dame Francis Bigras, un fils, Joseph, Francis, Maurice.

Parrain et marraine, M. et Mme Martial Payment.

L'enfant de Mme Bigras n'a vécu que deux jours.

Nos condoléances à la famille.

Lord Grey a Winnipeg

Winnipeg, 4—Lord Grey, lady Grey, leur famille et leur suite passeront deux semaines en visite officielle à Winnipeg, durant le mois d'avril. Ils résideront aux bâtisses du gouvernement.



ORDONNANCE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Applications de Licences pour la vente des Liqueurs

Les applications suivantes de licence pour la vente des liqueurs seront considérées par le Bureau des Commissaires des Licences à leur assemblée annuelle qui aura lieu dans les salles du Conseil de Ville d'Edmonton, lundi, le 1er Mai 1911, à 10 heures A.M.

Pembina Hotel Co. Ltd., pour renouvellement de licence pour l'Hôtel Pembina, situé sur les lots 1, 2 et 3 du bloc 8, coin de la Première rue et la rue Principale, Entwistle ;

Charles Carey, pour renouvellement de licence pour le Transit Hotel, situé sur le lot 39, bloc 2, subdivision Dwyer, du quart S.-O. de la S. 23, T. 53, R. 24, O. du 4 M., North Edmonton ;

Thomas Labelle, pour renouvellement de licence pour le Halfway Hotel, situé sur une parti du Q. N.E. S. 6, 54, 23, O. 4 M., Legal ;

Louis Boissonnault, pour transfer de la licence accordée à E. Chevigny pour le Farmer's Hotel, situé sur les lots 11, 12 et 13, bloc 1 subdivision du Q. S.-E., 30, 55, 26 O. 4 M. Rivière-Qui-Barre ;

Louis Boissonnault, pour renouvellement de licence pour le Farmer's Hotel situé sur les lots 11, 12 et 13, bloc 1, subdivision du Q. S. E., 30, 55, 26, O. 4 M., Rivière-Qui-Barre ;

Omer Paiement et Adonias Paiement, pour renouvellement de licence pour le St Emile Hotel, situé sur le Q. S. O. 25, 57, 25, O. 4 M. Legal ;

John McNamara, pour renouvellement de licence pour le Shamrock Hotel, situé à 600 pds du coin de la S. 20, Rg. 26, T. 55, O. 4 M., Rivière-Qui-Barre ;

Jacob Miller et Philippe Miller, pour renouvellement de licence pour le Bismarch Hotel, situé sur les lots 1 et 2 bloc 2, du Canadian Northern Townsite de Stony Plain, subdivision de la ville de Stony Plain ;

Ranald Chisholm, pour le renouvellement de licence pour l'Hôtel Ste Anne, situé sur le lot 7, Settlement du Lac Ste Anne, T. 54, R. 3 O. 4 M. Lac Ste Anne ;

Christopher Gitzel, pour renouvellement de licence pour le Fairview Hotel situé sur Q. S.E, 3, 53, 27, Spruce Grove ;

Joseph Eugène Laurencelle, pour renouvellement de licence pour le Royal Hotel, situé sur le lot 6 bl. 4 suivant le plan de la subdivision de la partie S.O. du Q. S.E. 6, 53, 27 O. 4 M. Spruce Grove Centre ;

Nate Campbell, pour le transfert de la licence accordée à Gus Gardel, pour l'Alberta Hotel, situé sur l'ave Grandin Morinville ;

Nate Campbell, pour renouvellement de licence pour l'Alberta Hotel, situé sur l'ave Grandin, Morinville ;

Arsène E. Gagnou, pour renouvellement de licence pour le Morinville, situé sur le lot1, bl. VIII, C. Morinville ;

Léon Vandenhouten, pour le transfert de la licence accordée à William Hergott pour le Victoria Hotel, situé sur le lot 11, Morinville Townsite, Morinville ;

William Hergott, pour renouvellement de licence pour le Victoria Hotel, situé sur le lot 11, Morinville, Plan VIII ;

Wallace Noyes, renouvellement de licence pour le Noyes Crossing Hotel, situé sur le Q. N. O. 2, 55, 1, O. 5 M. ;

Alexander Widman, renouvellement de licence pour le Saskatchewan Hotel, situé sur le lot 18, Lamoureux ;

Pierre Borlé pour renouvellement de licence pour le Ray Hotel, situé sur le Q. N-O, 54 54 26 Ray.

Nazaire Asselin, renouvellement de licence d'hôtel, pour le St. Albert Hotel, situé sur lot 73, bloc 4 St. Albert.

Elzear Letourneau et Antonio Harnois pour le transfer, à eux, de la licence accordée à l'hôtel Astoria, pour l'hôtel Astoria, situé sur les lots 34, 35 et 36, Bloc 5, St-Albert ;

Elzear Letourneau et Antonio Harnois, pour renouvellement de licence d'hôtel, pour l'Astoria Hotel situé sur les lots 34, 35 et 36, bloc 5, St-Albert :

Grand Union Hotel Co. pour renouvellement de licence pour le Grand Union Hotel, situé sur le lot numéro 12, bloc numéro 1, tel que désigné sur le pla divisé d'une partie de la réserve de la baie d'Hudson : Athabaska Landing :

Daté à Edmonton ce 3ième jour d'avril 1911.

L. F. CLARRY.
Député Procureur-Général.

Les Ecoles bilingues dans la province Ontario

Toronto, Ont. — Du rapport du Dr R. W. Merchant, dépendra la ligne de conduite que le gouvernement prendra au sujet des écoles bilingues dans la province Ontario.

Telle a été la déclaration faite à la législature par Sir James Whitney, qui a ajouté que le gouvernement s'engageait à abolir les écoles bilingues si le rapport du Dr Merchant justifiait cette attitude.

Une résolution de M. G. H. Ferguson, demandant l'abolition de la langue française a été discusé durant une demi-heure, puis une résolution remodelée a été adoptée.

D'après cette dernière, autorité est donnée au département d'éducation de régler les questions en litige. M. D. Racine (Russell,) a déclaré que cet arrangement lui convenait.

La résolution qui a été adoptée, se lit comme suit :

" L'anglais sera la langue reconnue dans les écoles séparées de la province d'Ontario, excepté dans telles écoles, où, selon l'avis du département d'éducation, il serait impossible d'employer la langue anglaise parce que les élèves ne comprendraient pas cette langue."

Sir James Whitney a déclaré que la résolution était basée sur l'esprit de la loi des statuts d'Ontario, attendu qu'il n'existe légalement aucune école bilingue dans Ontario.

Certains journalistes avaient confondu "l'usage française pour des fins d'éducation " et "l'usage de la langue française dans les relations sociales usuelles."

Le gouvernement, a dit Sir James Whitney, approuvait la résolution, parce qu'il était convaincu que la langue anglaise doit être la véritable langue enseignée dans les écoles publiques ou séparées. Il est évident que dans certains cas cette règle générale peut souffrir des exceptions, et il appartiendra au département d'éducation de décider de celles-ci.

Dans les cas exceptionnels, les élèves recevront l'instruction en français, en allemand ou autres langues, suivant le besoin. Le gouvernement est prêt à accepter là-dessus la décision du peuple.